

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Arts Visuels</b>	
<b>Orientation</b>	-	
<b>Intitulé du module</b>	Art-définition III	
<b>Code</b>	3AV12	AAV303725F21
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 5	
<b>Crédits ECTS</b>	12	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Ce module poursuit et renforce les objectifs du module 2AV24. Dans ce cadre, l'étudiant·e est ainsi amené·e à acquérir des méthodes de travail de plus en plus sûres et autonomes dans la perspective de son travail de diplôme.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p>Ce module s'articule en 3 unités d'enseignement.</p> <p><b>a) Projet personnel</b> (12 périodes hebdomadaires jusqu'à la moitié du semestre): développement d'un travail de recherche et expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur·e·s choisi·e·s par l'étudiant·e.</p> <p><b>b) Semaine spéciale</b> (1 semaine): conceptualisation et réalisation d'un travail personnel dans un laps de temps d'une semaine sous la direction et l'assistance d'un·e intervenant·e externe.</p> <p><b>c) Construire un feu/pratique de l'exposition</b> (8 jours): ce cours propose aux étudiant·e·s d'envisager métaphoriquement leurs productions artistiques comme un « dispositif d'allumage » avec en tête, l'idée que l'étincelle est nécessaire à tout engagement. Sur la base de rendez-vous collectifs et individuels, et à partir de matériaux d'origines diverses, les étudiant·e·s sont amené·e·s à constituer la base de recherche pour le mémoire théorique.</p>
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	<p>Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre.</p> <p>L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant·e·s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les trois notes attribuées.</p>
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
<b>Enseignant·e·s</b>	<p>a) Professeur·e·s et intervenant·e·s du BA Arts Visuels</p> <p>b) Intervenat·e externe</p> <p>c) Denis Savary</p>

<b>Responsable du module</b>	Stéphane Kropf		
<b>Descriptif validé le</b>	30 août 2021	<b>par</b>	Stéphane Kropf